

BROCANTE

QUARTIER CENTRE



DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

Grande Rue - 9h à 18h

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 16 juillet au vendredi 7 septembre
dans la limite des places disponibles

Conditions d'inscription et bulletin : www.carrieres-sous-poissy.fr

Infos+ : 01 34 01 19 30



BROCANTE QUARTIER CENTRE

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 16 juillet au vendredi 7 septembre **dans la limite des places disponibles.**

ATTENTION : LES EXPOSANTS SOUHAILANT OBTENIR DES EMPLACEMENTS CÔTE À CÔTE DOIVENT IMPÉRATIVEMENT TRANSMETTRE LEUR DOSSIER ENSEMBLE.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1° Le dossier devra être complet et comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- La copie recto-verso de la pièce d'identité
- Le paiement par chèque à l'ordre de la Régie des Recettes

Il devra être adressé par voie postale ou déposé à l'attention de Monsieur le Maire
à l'Hôtel de Ville – 1 place Saint-Blaise – 78955 Carrières-sous-Poissy
ou à l'Espace Louis-Armand – 142 rue Louis-Armand – 78955 Carrières-sous-Poissy

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ.

2° Attribution de votre emplacement :

Le courrier comprenant votre numéro d'emplacement vous sera envoyé. Si vous n'avez pas reçu votre courrier d'emplacement la semaine précédant la brocante, merci de contacter le service Culture au 01.34.01.19.30

**LES EMPLACEMENTS SERONT ATTRIBUÉS PAR ORDRE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS :
AUCUNE DEMANDE DE MODIFICATION D'EMPLACEMENT NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE**

L'inscription à la brocante vaut acceptation du règlement applicable aux exposants, disponible sur demande
ou sur le site internet de la ville (www.carrieres-sous-poissy.fr)

BULLETIN D'INSCRIPTION « BROCANTE CENTRE 2018 » DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Né(e) le : / / à : département : Pays :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Email : @

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : / / par N° d'immatriculation du véhicule :

DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- > Ne pas être commerçant(e)
- > Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- > Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)
- > Avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter

RÈGLEMENT :

Tarif emplacement : 8 € les 2 mètres linéaires et 4 € le mètre linéaire supplémentaire

Nombre de mètres réservés : mètres, soit €

- Chèque à l'ordre de la Régie des Recettes Espèces

Fait à le / / 2018

Signature :